

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denys de MAGNITOT, Maire d'OMERVILLE.

Etaient présents : Denys de Magnitot, Lionelle Maschino, Cyrille Duchesne, Sabine Arnault, Christophe de Magnitot, Thierry Gillet, Mégane Hoeckman, Eric Hoeckman, Guillaume Kreder, Marie Delon

Absents excusés : Myriam Bringel ayant donné pouvoir à Cyrille Duchesne,

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Lionelle Maschino

Avant l'ouverture du conseil, le Maire et les conseillers accueillent Mme Elodie Gay qui s'est présentée en mairie à 19h30. Elle fait part d'inconvénients apportés par la présence du Café du Village le vendredi sur la place publique de 11h à 21h. En effet, son habitation est située sur la place et elle indique qu'elle est gênée par le bruit généré par les discussions des consommateurs après 21h, le temps que la gérante ait achevé de replier son installation.

Conscient de la gêne ressentie par Mme Gay et après avoir étudié la possibilité d'installer le Café du Village ailleurs mais sans succès, le Maire indique avoir fait déplacer la camionnette et qu'une attention particulière sera apportée aux remarques de Mme Gay.

Le Maire et les conseillers accueillent M. Kevin Feuillard, Omervillois, qui a été invité à présenter ses activités multi-services et de formateur dans le domaine de la sécurité.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu du dernier conseil municipal, réuni le 4 mai 2026.

Le Maire prévient le conseil de l'ajout de deux délibérations ; l'une sur les titres de transport ayant été informé après l'envoi de la convocation des tarifs 2026/2027, et l'autre, à la demande de la trésorerie, sur l'encaissement des chèques de certains parents pour les cadeaux de Noël 2025.

DELIBERATION

Délibération N°2026D29 – Participation communale au coût des titres de transport 2026/2027

Vu les tarifs des titres de transport à la rentrée scolaire 2026/2027 pour les collégiens, lycéens et étudiants présentés par la société Transdev ;

Type de Carte	Coût de la carte 2026/2027	Participation communale 2026
Carte scolaire Bus (collège)	151,05 €	120
Imagine R (collégiens non boursiers)	187,90 €	120
Imagine R Lycéens ou apprentis (non boursiers)	401,30 €	250
Imagine R Etudiants	401,30 €	250

Les membres du conseil précisent que seuls, les titres de transport scolaires mentionnés pourront faire l'objet d'une participation de la commune.

Les élèves bénéficiant de ces participations devront être domiciliés sur la commune au 1er septembre 2026, et

devront effectuer le trajet école/domicile au départ et à l'arrivée d'Omerville.

Les remboursements seront effectués, auprès des familles, au vu de la réception en mairie des documents suivants :

Certificat de scolarité 2026/2027,

Relevé d'identité bancaire,

Courrier d'adhésion ou de renouvellement du titre de transport pour 2026/2027.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2026D30 – Désignation d'un correspondant défense

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la Région.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de désigner à cette fonction M. Christophe DE MAGNITOT.

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe DE MAGNITOT, qui n'a pas participé au vote, est désigné correspondant défense de la commune

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2026D31 – Nomination d'un représentant à la CLECT

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Mme Lionelle Maschino est désignée pour représenter le conseil municipal à la CLECT

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2026D32 – Encaissement de chèques au compte 756 « libéralités reçues »

Afin de pouvoir encaisser les chèques remis par certains parents pour le cadeau de Noël 2025 de leur enfant, la trésorerie demande au conseil municipal d'accepter par délibération le versement de ces sommes au compte 756 « libéralités reçues ». Sont concernés :

Chèque de M. Philippe Dilange de 12,90€

Chèque de Mlle Laétitia Ladeveze de 4,90€

Chèque de M. ou Mme Kevin Feuillard de 8,40€

Chèque de Mlle Manon Laquerrière de 18,30€

Chèque de M. Damien Epron et Mlle Amandine Arnaudet : 21,70€

Chèque de M. Castro et Mme Pereira Belo de 4,80€

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

Retour du conseil communautaire de la CCVVS :

Le compte rendu du conseil peut être consulté sur le site internet de la CCVVS.

Le Maire informe de la suspension du déploiement de la vidéosurveillance faute de subvention.

Désignation des délégués aux commissions de la CCVVS :

Il est procédé à la désignation des représentants de la commune aux commissions de la CCVVS.

Commission Mutualisation : Présidente Corine Beaufiles

Titulaire : Lionelle Maschino

Suppléant : Christophe de Magnitot

Commission Grands travaux : Présidente Corine Beaufiles

Titulaire : Lionelle Maschino

Suppléant : Christophe de Magnitot

Commission Jeunesse et petite enfance : Président Jean-Paul Dabas

Titulaire : Myriam Bringel

Suppléante : Marie Delon

Commission Développement économique et artisanat : Présidente Capucine Faivre

Titulaire : Lionelle Maschino

Suppléant : Cyrille Duchesne

Commission Culture et patrimoine : Présidente Capucine Faivre

Titulaire : Cyrille Duchesne

Suppléante : Myriam Bringel

Commission Tourisme : Présidente Capucine Faivre

Titulaire : Cyrille Duchesne

Suppléante : Mégane Hoeckman

Commission GEMAPI et environnement : Présidente Frédérique Cambourieux

Titulaire : Christophe de Magnitot

Suppléant : Denys de Magnitot

Commission Séniors : Président Louis Henri

Titulaire : Cyrille Duchesne

Suppléante : Mégane Hoeckman

Commission Voirie : Présidente Frédérique Cambourieux

Titulaire : Christophe de Magnitot

Suppléant : Guillaume Kreder

Commission Sport : Président Louis Henri

Titulaire : Eric Hoeckman

Suppléante : Marie Delon

Commission Gens du voyage : Président non désigné

Titulaire : Lionelle Maschino

Suppléant : Guillaume Kreder

Commission Finances : Président Eric Breton

Titulaire : Denys de Magnitot

Suppléante : Lionelle Maschino

Retours des syndicats :

SIERC Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux Câbles du Vexin

Président Jean-Pierre Doré

SIAA Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Président Christophe de Magnitot

SIAEP Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Une visite de l'usine est organisée le 13 juin 2026 à 9h30. Elle est ouverte aux conseillers municipaux des communes membre du SIAEP.

Syndicat d'eau de Bray-et-Lu

Les travaux d'interconnexion sont lancés.

SIABVAM (Syndicat Intercommunal pour Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny)

Président Christian Paul

SMIRTOM Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères

Président Brahim Moa

SIRS Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

Président Eric Breton

Vice-présidents : Denys de Magnitot et Martine Sorel

PNR Parc Naturel Régional du Vexin Français

Président Benjamin Demailly

Comité des fêtes

L'assemblée générale s'est tenue le 29/05/2026. La liste des bénévoles du comité des fêtes a été établie.

Ont été élus :

Président : Cyrille Duschesne,

Vice-président Loïc Goasduff,

Trésorier Alban Vias,

Secrétaire Véronique Lafournière.

Les statuts seront déposés en préfecture. La secrétaire de maire informera l'assureur de la transformation du Comité des Fêtes en association loi 1901.

QUESTIONS DIVERSES

Val d'Oise Fibre :

Lecture du message d'information du 21 mai 2026

Boulangier

Comme évoqué à la commission sociale du 21 mai 2026, le boulanger ambulant ayant fermé, se pose la question d'une reprise de ce service. Le Maire a contacté :

le Maire de Chaussy qui conseille à ses habitants de se rendre à la Bergerie de Villarceaux,

la Maire de Saint Gervais qui informe que la machine à pain n'est plus approvisionnée,

La ferme de Villarceaux qui livre la cantine scolaire et qui pourrait éventuellement livrer du pain dans un dépôt sur la commune.

Il indique qu'aucune boulangerie de Magny ne pratique ce service.

Une piste sur une boulangerie à Dangu est évoquée et sera creusée.

Une information sera faite dans le prochain Inf'Omerville pour recenser le nombre de foyers intéressés.

Puits Saint Martin

Un avocat a été consulté pour assister la commune sur la partie juridique du transfert du forage Saint Martin du domaine public au domaine privé de la commune permettant la mise à disposition du forage à l'agriculteur moyennant une rétribution pour la commune.

Arrêté de limitation de la vitesse au Mesnil

Lecture de l'arrêté est effectuée, il est à la disposition du public en mairie.

Le Café du Village

Suite à l'intervention de Mme Elodie Gay avant le conseil une discussion s'est tenue entre les conseillers. Il en ressort que les habitants dans leur majorité apprécient cet espace de convivialité et souhaitent sa pérennité, et que seule la place du village peut accueillir cette activité. Néanmoins le Maire et les conseillers restent mobilisés et préoccupés.

Bois

Suite à l'abattage d'arbres dans les bois de la commune sur la parcelle de l'Arpent au Diable, les têtes sont restées sur place. Il est proposé d'informer les habitants sur la possibilité qu'ils ont d'effectuer le tronçonnage des têtes par leurs propres moyens et sous leur responsabilité. Les stères façonnés seront vendus 13 ou 14 euros le stère. Les conditions contractuelles entre la commune et les intéressés sont à l'étude.

Permanence cet été de la mairie / congés des agents

L'agent technique sera en congés du 8 au 30 août dates incluses.

La secrétaire de mairie sera en congés du 12 au 27 septembre 2026. Elle effectuera quelques permanences en juillet et en août ainsi les dates de fermetures de la mairie seront affichées ultérieurement.

Aménagement dans le nouveau local technique

Les locaux étant terminés le déménagement peut être effectué. Il est convenu qu'une date limite à laquelle l'aménagement sera terminé, sera donnée par le Maire à l'agent technique.

Point sur l'adressage

Une date est à fixer pour le démarrage de cette opération par le groupe de travail.

Commission sociale

La Compagnie Pas d'Chichi propose, comme chaque année, son spectacle de Noël pour les enfants d'Omerville. Leur devis s'élève à 675€TTC, accord est donné par le Maire.

Bateaux des pavillons rue de l'école

Les bateaux sont à réaliser, un devis avait été demandé à l'époque non reçu à ce jour. Décision est à prendre sur qui prend en charge la réalisation des bateaux et une relance doit être faite auprès de l'entreprise par le Maire.

Agendas :

- ❖ Du vendredi 5 au dimanche 7 juin : Exposition de l'Atelier Pastel
- ❖ Dimanche 7 juin : Marché
- ❖ Dimanche 7 juin : concert de musique celtique à 16h (Eglise Saint Martin)
- ❖ Samedi 13 juin : Audition pour un octuor (Eglise Saint Martin)
- ❖ Samedi 27 juin : feu de la Saint Jean

Les dates des prochains conseils sont fixées au :

- **Jeudi 10 septembre 2026 à 19h30**
- **Jeudi 15 octobre 2026 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire

Le secrétaire de séance